

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2022

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt et un mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 15 février deux-mille-vingt-deux s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 février 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Approbation des comptes de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états développés des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2. Approbation des comptes administratifs 2021

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian CLAIRET, 1^{er} adjoint, est invité à prendre connaissance des résultats comptables de l'année 2021, à savoir :

Budget de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	237 988,97 €
Recettes de l'exercice :	268 444,28 €
Soit un excédent d'exercice :	30 455,31 €
Comparé à l'excédent antérieur	173 275,93 €

Soit un excédent 2021 de : 203 731,24 €

Budget investissement :

Dépenses de l'exercice :	187 115,80 €
Recettes de l'exercice :	80 016,60 €
Soit un déficit d'exercice :	- 107 099,20 €
Comparé à l'excédent antérieur :	31 334,04 €

Soit un déficit 2021 de : - 75 765,16 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

3. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	31 334,04 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	173 275,93 €

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	- 107 099,20 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	30 455,31 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	26 000,00 €
En recettes pour un montant de :	211 200,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

A reporter au compte 1068 de la section Investissement **0 €**

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 203 731,24 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

4. Vote des taxes

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçue par l'État. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2020 du département (15,30%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 26,15 % (soit le taux communal de 2020 : 10,85 % + le taux départemental de 2020 : 15,30 %).

Cette année il est proposé, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les laisser :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 26,15 %
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 23,00 %

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE à l'unanimité de laisser :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 26,15 %
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 23,00 %

5. Vote des subventions

Le Conseil Municipal dresse la liste des subventions attribuées aux diverses associations. Le montant total s'élève à 2230,00 € décomposé comme suit :

Ecole : Subvention voyage à Paris : 50 euros par enfant en accord avec la commune de Magneux-Haute-Rive (14)	700,00 €
Ecole : Subvention de Noël : 14,50 euros par enfant en accord avec la commune de Magneux-Haute-Rive	400,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Amitié et Joie de vivre	80,00 €
Association Sportive Chambéon-Magneux	500,00 €
Prévention routière	50,00 €
TOTAL	2230,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

6. Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Une formation aura lieu à la Mairie le 14 avril 2021.

7. Préparation des élections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022, le conseil municipal a rempli des tableaux pour la tenue du bureau de vote.

8. Résumé Conseil Communautaire

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 1^{er} mars 2022 portant notamment sur la reconstruction de la piscine du Petit Bois à Saint-Just-Saint-Rambert, l'extension du réseau d'assainissement sur Périgneux, le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

9. Compte rendu Conseil d'école

Le deuxième conseil d'école a eu lieu le 14 mars 2022, l'ordre du jour était :

- Prévisions et effectifs : 86 élèves sont inscrits pour 2022-2023
- Procédure d'inscription au collège : 15 élèves sont concernés, il faut suivre la procédure sur Affelnet,
- Bilan crise sanitaire : Plus de masque en extérieur depuis le 4 octobre 2021. Plus de masque intérieur extérieur depuis le 14 mars 2022. Période compliquée entre le 5 janvier et le 3 février, pour les élèves, les familles, les enseignants (présentiel et distanciel) et les directeurs (enseignement + déclarations auprès de la cellule covid, communication avec les familles week-end et soirées, non-stop, gestion des fermetures de classes....)

Précision : c'est le médecin de la cellule covid qui prend la décision de fermer une classe en fonction du nombre de cas déclarés.

Protocole :

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.
- la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire et pour tous les personnels.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Si un élève est cas contact : Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

- Projets de vie des classes :
 - ✓ Projets communs au 5 classes : Spectacle de Noël, projet jardin, piscine, école et cinéma
 - ✓ Projets 3 classes de Magneux : BD concert « Petit poilu », spectacle sur les légumes, animation sur les insectes par le CILDEA
 - Les GS-CP et CP-CE1 : travail sur les abeilles et la ruche, séance découverte du ping-pong:
 - ✓ Projets 2 classes à Mornand : activités de récréation (Concours d'échecs, de rubik's cube, de ping-pong, de foot...), participation au concours castor informatique, Intervention ping-pong, Voyage à Paris.
- Projets par classe
 - ✓ PS-MS : visite de la ferme de Grandris à St Bonnet le Coureau prévue le 7 juin.
 - ✓ CP-CE1 : poursuite du travail de production écrite et d'utilisation de l'informatique, engagé avec cyber plume, participation au concours Koala
 - ✓ CE2-CM1 : organisation d'un tournoi d'échecs pendant les récréations, mise en place de nichoirs et mangeoires dans le cadre d'un projet d'observation des oiseaux, intervention en classe du CILDEA sur le compostage.
 - ✓ CM1-CM2 : cycle vélo prévu en mai-juin, participation à un projet sur la stèle commémorative d'un parachutage à Mornand pendant la 2ème guerre mondiale.
- Questions diverses

Le compte rendu est affiché à l'école

10. Questions diverses :

- Voirie : les projets de La Chaux et de La Goutte sont supprimés. Ils seront remplacés par un curage du fossé des Piards et des travaux vers le pont du Bost.
- Madame le Maire informe que l'agent technique est stagiairisé à partir du 1^{er} mars 2022, un arrêté a été pris pour l'indemnité d'exercice des préfectures à un taux de 0.8. Anthony LEVET est inscrit à une formation sur le broyage des déchets verts ainsi qu'à la formation piégeage.
- Madame le Maire a été contactée par le lieutenant-colonel de gendarmerie et une personne des monuments historiques afin de lui proposer de faire la réfection du monument aux morts ainsi que d'une stèle à la Jarlette. Ils proposent d'associer l'école et la MFR. Suite à ce projet une cérémonie aura lieu avec des officiels.
- Madame Le Maire rappelle que la commune organisera un verre de l'amitié pour les habitants le 11 juin 2022.
- Une visite de contrôle de la salle des fêtes aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2022.
- Madame le Maire signale que le tracteur ne fonctionne plus, des devis vont être établis pour le remplacer.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 21 mars 2022

Le Maire
Stéphanie FAYARD

